

<p>Agenda :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décision de bureau concernant le choix du BP pour la prochaine subvention suite à la réunion du comité de dépouillement; 2. Plan d'amélioration de la conformité du CCM et étapes à venir concernant le règlement intérieur du CCM, 3. prochaine réunion du CCM. 4. Divers 	<p>Participants: Pr. Mohamed Ridha Kamoun (Président du CCM), Pr. Hanene Tiouiri (Présidente du comité oversight), Mme. Souhaila Bensaid (Représentante des PvVIH et des populations clé), Dr Lotfi Chemli (Président du comité de communication), Mr. Mohamed Ridha Baklouti (Président du comité de gestion des conflits d'intérêts), Dr Ahmed Maamouri (Directeur Exécutif du CCM), Melle Mounira Saddi (Assistante administrative et financière du CCM).</p>
	<p>Excusés : Pr. Mohamed Chakroun (vice président du CCM), Dr. Hédia Chaouachi (Présidente du comité d'élaboration des propositions).</p>

Thèmes	Points discutés	Décision	Actions à entreprendre	Responsable (s)
Point 1 de l'agenda	<p>Pr. Kamoun a souhaité la bienvenue aux membres de bureau du CCM et a fait lecture de l'ordre de jour.</p> <p>Il a rappelé les présents de l'appel à manifestation d'intérêt qui a été publié dans les journaux et sur le site web du CCM pour le poste de récipiendaire principal (RP) pour la prochaine subvention sur le sida. Il a souligné que le rapport du comité de dépouillement des offres qui s'est réuni le 18 juillet et le 06 août 2014, indique que seulement deux candidatures ont été reçues dont une (celle de l'ONFP) a répondu aux critères techniques demandés et que les critères mentionnés dans les termes de référence (2.1 et 2.3) sont très sélectifs diminuant ainsi la potentialité de la soumission. Le Bureau du CCM a souligné la nécessité de relancer l'appel à candidature et d'alléger les TdR afin de recevoir plus de candidats. Il a également jugé utile de contacter les candidats qui ont soumis pour partager cette information avec eux. Ces points seront présentés au CCM pour validation.</p>	<p>Relancer l'appel à manifestation d'intérêt pour le poste RP</p>	<p>Alléger les TdR et Publier l'annonce d'appel à manifestation d'intérêt pour le poste RP dans les journaux et sur les sites web du CCM et ses partenaires avec prolongation de la durée de la soumission des candidatures.</p>	<p>Secrétariat du CCM</p>
Point 2 de l'agenda	<p>Discutant les deux ateliers soutenus par FEI concernant l'autoévaluation de l'éligibilité du CCM et la mise en place du plan d'amélioration, un accord de principe a été donné par le Bureau concernant le premier Draft de plan d'amélioration qui a été élaboré avec la participation des membres et partenaires du CCM dont les populations clé et les PvVIH. Le bureau du CCM a souligné la nécessité d'amender pour la prochaine évaluation le règlement intérieur afin qu'il soit en harmonie avec les exigences du FM notamment en ce qui concerne la notion de</p>	<p>Présenter lors de la prochaine réunion du CCM le plan d'amélioration de la conformité du CCM</p>		<p>Secrétariat CCM</p>

	secteurs et de groupes constitutif..	pour validation		
Point 3 de l'agenda	<p>Dr. Maamouri a informé les présents qu'un Draft d'agenda de la mission du FM en Tunisie (25-29.8.2014) a été transmis pour avis à Mr. Mark ainsi qu'aux membres et partenaires concernés du CCM.</p> <p>Il a également informé les présents que Dr. S. Bellalouna, la représentante du Ministère de la santé au sein du CCM est en cours de faciliter la visite de courtoisie qui a été proposée par l'équipe fonds mondial à Mr le Ministre de la Santé lors de cette mission du Fonds mondial.</p> <p>Quant à l'agenda de la prochaine réunion du CCM, un Draft d'agenda sera partagé pour avis, avec les membres de bureau du CCM.</p>	Proposer un agenda de la prochaine réunion du CCM	Préparer un ordre de jour et le transmettre pour avis aux membres de bureau.	Directeur exécutif
Point 4	Ce point a été ajouté à la demande de Mr. Mohamed Ridha Baklouti, le Président du comité chargé de la gestion des conflits d'intérêt qui a soulevé le problème de défaillance de la candidature de Mme Samia Zangar au sein du CCM. Il a souligné que, selon le Président de l'ATPDS, cette personne n'est plus membre dans l'association ATPDS depuis 2012 et ne peut représenter cette association dans les élections ni dans le CCM.	Retirer la candidature de Mme Samia Zangar	<p>Préparer un draft de réponse à Mr le Président de l'ATPDS.</p> <p>Informer la personne qui est classée juste après Mme Zangar et documenter par un rapport cet événement.</p>	<p>Secrétariat du CCM</p> <p>Mr Mohamed Ridha Baklouti</p>